

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE VELLERON

DEPARTEMENT

**COURRIER - ARRIVÉE**

VAUCLUSE

**16 AOUT 2011**

Séance du 28 juillet 2011

PARVENU A LA  
BUREAU DE VAUCLUSE

Commune de  
**VELLERON**

**- 3 AOUT 2011**

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
23	22	22

23      22      22

Date de la convocation  
22/07/2011

Date d'affichage :

22/07/2011

MCG N ° 09

L'an deux mille onze, le jeudi 28 juillet, à 19 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Mlle BRUN Roxane

**Présents :** PONCE Michel, ANDRE Malika, BANACHE Guy, BRUN Roxane, VIDAL Fabienne, FERNANDEZ Michel, GIMET Robert, GOTTI Christine, MARCOT Jacky, MERCIER Britt, OLIVER SANTANDER Olga, PANTALACCI Henri, RICHARD Louis, SENET Bernard.

**Absents :** néant

**Procuration :** BOURGUET Evelyne donne procuration à GIMET Robert, DUCKIT Serge donne procuration MERCIER Britt, LANTIN Gérard donne procuration à BANACHE Guy, MEREU Amandine donne procuration à VIDAL Fabienne, MICALLEF Michel donne procuration à ANDRE Malika, PEIFFER François donne procuration à MARCOT Jacky, PENA Marie donne procuration à PONCE Michel, VILBOIS Elodie donne procuration à PANTALACCI Henri.

Objet :

**Dénomination de rue : Impasse du Figuier.**

Monsieur le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

- Informe l'assemblée de la demande qui lui a été faite, suite à la modification des zones NB du POS, par les riverains du Chemin de l'Aguïé. Plusieurs constructions ont été érigées et il est nécessaire de donner une dénomination à l'impasse qui débouche sur le chemin de l'Aguïé.
- 
- 
- Après concertation avec les riverains, il est proposé de nommer cette impasse : Impasse du Figuier.
- 

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré :

A l'unanimité

La délibération est adoptée.

Les services de la Poste seront informés et la signalétique sera implantée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé  
Avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
Après le dépôt en Préfecture le :  
et publication ou notification le :

Pour copie conforme,

Le Maire,



Michel PONCE